

3

CERTIFICAT D’AFFICHAGE en mairie d’OUZOUER-SUR-TREZEE
des notifications du dépôt du dossier d’enquête publique aux propriétaires des
parcelles, figurant sur l’état parcellaire, qui n’ont pu être joints

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A :

- la déclaration d’utilité publique des travaux de restauration du barrage de Grand Rue sur le territoire des communes d’OUZOUER-SUR-TREZEE et de BRETEAU ;
- la cessibilité, au bénéfice de l’établissement public Voies Navigables de France, des terrains nécessaires à l’aménagement dudit projet, en vue de l’identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés ;
- la demande d’autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l’environnement, comprenant les procédures d’autorisation au titre de la loi sur l’eau, d’absence d’opposition au titre du régime d’évaluation des incidences Natura 2000, d’autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

Le maire d’OUZOUER-SUR-TREZEE certifie que les notifications (courriers de Voies Navigables de France et accusés de réception des lettres recommandées retournés non signés) du dépôt du dossier d’enquête publique en sa mairie aux propriétaires non joints ci-après :

- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,
- Mr ou Mme....., propriétaire de la parcelle cadastrée.....,

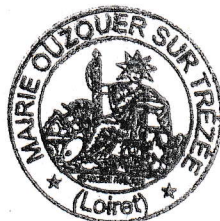
ont été affichées en mairie d’OUZOUER-SUR-TREZEE du au inclus.

Fait à OUZOUER-SUR-TREZEE, le ⁽¹⁾..... 15 Janvier 2024.....

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,



[Handwritten signature of the Mayor]

¹⁾ La date d’établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l’enquête publique, soit le 15 janvier 2024 après 17h00.